

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU  
COLONEL ANDLAUER DURANT DES TRAVAUX DE DEFENSE INCENDIE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Communauté  
d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,  
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1** : A partir du mardi 2 avril 2024 et jusqu'à la fin des travaux de défense incendie  
(délai estimé à 1 semaine), la circulation sera mise à sens alternés réglée par panneaux,

**- rue du Colonel Andlauer, au droit de l'ancien camping.**

**Article 2** : La signalisation temporaire et les panneaux seront mis en place et maintenus  
pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la  
Police Municipale et le Directeur du Centre Technique Municipal sont chargés, chacun en ce qui le  
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 15 mars 2024

Le Maire,



*(Signature)*  
Bruno TOUSSAINT